

- **Titre du cours : Droit administratif général**
- **Langue d'enseignement :** Français
- **Modalité pédagogique :** Présentiel
- **ECTS :** 4
- **Total heures :** 40h30 CM
- **Heures CM :** 27h
- **Heures TD :** 13h30
- **Heures de travail personnel par étudiant :** 27h + les TD, soit environ 35h
- **Responsable de la formation :**
- **Responsable du cours :** Didier Guignard – Professeur de droit public
- **Chargé de TD :** des professionnels – avocats et des universitaires

DESCRIPTION

- **Présentation :**

L'objectif général du cours est de connaître les dispositions normatives encadrant et régissant l'Administration et les personnes privées qui concourent à son action notamment dans ses fonctions (service public et police administrative) et d'identifier les moyens (actes juridiques) dont cet ensemble dispose.

- **Lien avec le programme :**

En quoi est-il pertinent au sein des autres cours ?

Cours poursuit et approfondit les enseignements de L1 « institutions politiques et administratives » et « institutions internationales et /ou européennes ».

Ce cours est au semestre 3 de L2 et se prolonge au semestre 4 notamment par l'étude du régime de la responsabilité administrative et l'examen des voies de recours juridictionnelles.

- **Objectifs d'apprentissage :**

A l'issue de ce cours, l'étudiant est capable de :

- identifier les institutions qui concourent à l'action publique,
- appréhender les fonctions et finalités de l'action publique,
- mesurer et apprécier certains enjeux inhérents à la vie en société.

- **Compétences transverses :**

Ce cours prépare-t-il à certaines compétences transverses attendues au niveau licence ? Oui.

L'étudiant développe un esprit critique lié à l'importance des mots et dépasse certains *a priori* dus à un emploi générique de certains termes par exemple – service public – police – .

Les travaux dirigés contribuent à l'échange, mais aussi au travail en autonomie.

- **International**

Y a-t-il une dimension internationale dans le cours ? **Oui.**

L'études des sources internationales conduit à établir des liens avec le droit de l'Union Européenne et plus généralement la question des traités et accords internationaux.

- **Prérequis :**

Que faut-il maîtriser avant de commencer ce cours-là ?

Maîtrise de l'expression orale et écrite du français – orthographe est un des critères d'évaluation -.

Prérequis connaissance des institutions politiques et administratives de la France (cf cours de L1 droit ou AES).

Connaissance du maniement des sites juridiques ou des revues pour consulter les arrêts.

- **Contenu, organisation :**

N° de session / Titre / Brève description :

Cours exclusivement en présentiel pour le semestre 3.

Quels documents sont mis à disposition des étudiants ? Par quel biais ?

Plan du cours et bibliographie disponible sur l'espace d'enseignement

- **Modalités d'évaluation :**

Contrôle continu terminal + évaluation en travaux dirigés.

Type d'évaluation :

Diverses modalités possibles : Devoir théorique, type dissertation, cas pratique, commentaire de texte ou d'extraits d'arrêt

Clause de non-responsabilité

Les informations fournies dans ce syllabus sont provisoires et peuvent être modifiées. Les modifications du plan de cours seront annoncées en classe.